



COMMISSION JURIDIQUE

Réunion restreinte du 5 SEPTEMBRE 2023

Présidente : Nathalie DEPAUW

Présents : Yves DUCHATEAU, Eric POQUERUSSE

Rappel : Les décisions de la Commission Juridique concernant les matches de championnat sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches de coupe dans un délai de 48 heures.

RC PRECY – EC VILLERS/BAILLEUL – COUPE OISE SENIORS DU 03/09/2023.

Match arrêté à la 70^{ème} minute.

Considérant qu'à la suite de cinq joueurs blessés, l'équipe de l'EC VILLERS/BAILLEUL s'est trouvée réduite à moins de huit joueurs,

Par ce motif, la commission décide de donner, les délais d'appel écoulés, match perdu par pénalité et par 12 buts à 0 à l'EC VILLERS/BAILLEUL et attribue le gain du match au RC PRECY.

La Présidente, Nathalie DEPAUW